

70 ans handicapé 80% locataire

Par Divois, le 30/09/2020 à 11:41

Handicapé à 80% 70 ans locataire exemplaire deouis 17ans, le proprio (trois personnes en indivisision suite au décès de leur mère) veulent vendre l'appartement que nous occupons et qui est adapté à mon handicap (sclérose en plaques). Je n'ai pas les moyens de l'acheter. Je ne sais pas comment faire pour y rester. Que puis je faire ? quels sont mes recours ? La recherche d'un appartement adapté est difficille et de plus louer à un couple de 70 et 65 ans est un obstacle. En plus le coût d'un déménagement va être un problème pour notre budget calculé au plus juste... J'espère sur vos lumières. Bien cordialement

pierre.vigneron@sfr.fr

Par amajuris, le 30/09/2020 à 13:19

bonjour,

étant âgé de plus de 65 ans et selon vos ressources, vous pouvez faire partie des locataires protéggés.

voir ce lien:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31044

en particulier le paragraphe congé pour vendre.

salutations